

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Vitesse dans les quartiers résidentiels...

Saguenay fait un pas de plus vers le 40 km/h

Saguenay, le 9 septembre 2025 – Ce midi, le conseil municipal de Saguenay a donné le feu vert au déploiement du plan d'action de la planification d'un projet visant à réduire la limite de vitesse à 40 km/h dans les quartiers résidentiels. Les limites actuelles dans les secteurs ruraux, ainsi que sur les artères et les rues collectrices seront quant à elles maintenues. Cette décision officialise l'intention de la Ville d'aller de l'avant avec cette mesure. Des étapes seront planifiées et une importante campagne de sensibilisation sera déployée en amont de la mise en vigueur.

« En réduisant la vitesse dans nos quartiers résidentiels, nous faisons un choix clair : celui de mettre la sécurité de nos familles et la tranquillité de nos milieux de vie au premier plan. C'est une mesure simple, mais essentielle, qui représente notre volonté d'agir concrètement, au bénéfice des citoyens de Saguenay », a déclaré la mairesse de Saguenay, Mme Julie Dufour.

Le projet repose sur plusieurs constats, notamment une tendance régionale et provinciale vers le 40 km/h, ainsi que le potentiel de réduire les risques d'accidents graves. Bien que les quartiers résidentiels ne comptent que pour 10 % des accidents, ceux-ci peuvent entraîner des conséquences dramatiques. À titre d'exemple, un piéton heurté à 50 km/h a plus de 75 % de risques de mourir, alors qu'à 40 km/h, cette probabilité chute considérablement. Un seul accident grave dans une zone résidentielle peut bouleverser une famille, un voisinage, une communauté.

Les résultats d'une étude externe récemment déposée indiquent également que la couverture du territoire par le Service de sécurité incendie demeurerait équivalente, même avec une vitesse réduite. Rappelons que le conseil municipal avait émis une résolution pour obtenir cette étude avant d'aller de l'avant avec l'abaissement, ce qui a contribué à orienter les réflexions menées jusqu'à maintenant.

« La sécurité routière est une responsabilité collective, et la réduction de la limite de vitesse à 40 km/h dans nos quartiers résidentiels constitue un levier direct pour maintenir le sentiment de sécurité sur notre territoire. En recommandant cet abaissement, la commission s'est appuyée sur des données probantes et a voulu répondre à une préoccupation bien réelle : celle de préserver la tranquillité et la sécurité de nos milieux de vie. Passer de 50 à 40 km/h n'ajoute que quelques secondes à votre trajet, mais peut sauver une vie. Je me réjouis de voir aujourd'hui se concrétiser une approche humaine et réfléchie par un engagement ferme de nos instances municipales », a complété M. Kevin Armstrong, président de la Commission de la sécurité publique.

L'implantation de la nouvelle réglementation aura lieu dans plusieurs mois et selon un échéancier à préciser. Une coordination étroite entre les services municipaux et nos partenaires du milieu est prévue afin d'assurer une mise en œuvre efficace et adaptée aux réalités locales. La Ville tiendra les citoyennes et citoyens informés tout au long du processus. Rappelons en terminant que ce projet s'inscrit dans la volonté de Saguenay de maintenir le sentiment de sécurité, comme prévu dans son plan stratégique 2024-2030.

-30-

Source : Service des communications
Tél. : 418 698-3350
Ligne médias : 418 54MEDIA
(418 546-3342)